

Monsieur le Recteur,

Puisque les moyens qui furent utilisés par vous pour briser la grève des informaticiens seront probablement sanctionnés par le tribunal administratif, nous nous permettrons d'utiliser le courrier interne pour diffuser, tout aussi illégalement, notre droit de réponse.

Les informaticiens, vous le savez, ont utilisé exceptionnellement leur droit de grève pour affirmer leurs craintes et leur désarroi face au nouveau schéma directeur des infrastructures. Non seulement, vous n'avez jamais marqué la moindre marque d'attention dans ces moments difficiles pour votre personnel informaticien, mais votre seule intervention fut le recours à des méthodes que l'on croyait d'un autre temps. Malgré ce que vous avez affirmé, à aucun moment, le Baccalauréat ne fut en péril, et le personnel informatique a tout fait pour que les délibérations et l'affichage des résultats dans les centres d'examens puissent avoir lieu. De même, la paye de juillet aurait pu facilement être reconduite à l'identique du mois de Juin, la trésorerie générale disposant de tous les éléments pour reconduire cette opération. La réquisition des personnels informaticiens, que vous avez ordonnée, ne peut donc se justifier.

Nous ne pouvons donc qu'être atterrés devant vos décisions et votre totale absence dans les difficultés et les craintes que vivent vos personnels du service informatique. A la sanction, vous ajoutez l'humiliation. Notre sens des responsabilités nous a poussés jusqu'au bout à respecter les élèves et les parents d'élèves; nous pensions mériter, de la part de notre premier responsable, et quelque soient ses obligations, d'un minimum d'écoute. Vous ne l'avez jamais jugé nécessaire.

Vous allez donc hériter, Monsieur le Recteur, d'un service informatique humilié, plein de rancœur et totalement démotivé, tout cela pour le prix de quelques pages dans Nice matin et d'une publication à France-examens. Un service sans aucunes illusions sur ceux qui les dirigent et qui en permanence en appellent à l'unité, la cohésion et le service public. Un service sacrifié dans le désintérêt de ceux qui ont en charge le devenir des personnels qui le compose. Un service qui a compris que ceux qui les dirigent sont aussi les artisans de sa dissolution, et qu'il n'est que le premier d'une longue liste. Un service qui pendant quelques brèves années devra continuer a assurer des missions essentielles, sous peine de mise en demeure, tout en sachant qu'il creuse sa tombe. Une grève brisée, certes, mais à quel prix. Une victoire, certes, mais une victoire à la Pyrrhus ?

Vos administrés,
les personnels informatiques (réquisitionnés ou non) du Rectorat de Nice.